**Scolarisation obligatoire des enfants à partir de 3 ans dès la rentrée de septembre 2019**

7 Février 2019

**Alors que les inscriptions en maternelle s’ouvrent en février ou mars dans la plupart des mairies, les pouvoirs publics viennent de rendre la scolarisation obligatoire en France dès la rentrée de septembre 2019. Comme 97 % des enfants de 3 à 6 ans fréquentent déjà l’école maternelle, on pourrait penser que la mesure n’est que symbolique mais ce n’est pas le cas : elle concerne les 25 000 enfants restants, non scolarisés entre 3 et 6 ans et qui ne bénéficient pas, pour le moment, de la même égalité des chances que les autres. L’apprentissage de la lecture qui démarre à 6 ans en CP nécessite d’avoir acquis de bonnes bases de langage avant. Faute de quoi, les élèves décrochent.**

Dans la quasi totalité des familles, cette mesure ne changera strictement rien : 97 % des enfants de 3 ans sont déjà scolarisés en maternelle. Cela représentera en revanche un grand changement pour les 3 % restants, soit 25 000 enfants. L’objectif de cette mesure est précisément d’aider ceux qui ne vont pas en maternelle, et de leur donner les mêmes chances que les autres dans le système scolaire. Ils sont diversement répartis sur le territoire. Le taux des scolarisés dès 3 ans est ainsi de moins de 70 % dans certains départements d’Outre-mer, de 87 % en Corse et de 93 % à Paris. Parfois, des enfants de 3 à 5 ans ne sont pas accueillis en maternelle malgré la volonté des parents. Le manque de places à Mayotte et en Guyane, par exemple, contraint à scolariser en priorité les enfants de 5 ans, puis de 4 ans, puis de 3 ans. Une chose est sûre : la carte des disparités territoriales coïncide avec celle des moins favorisés.

**Scolarité obligatoire dès 3 ans pour l’acquisition de tous d’une bonne pratique du langage**

80 % de ceux que l’on appelle les « décrocheurs du système scolaire », c’est-à-dire ceux qui quitteront l’école à 16 ans sans savoir bien lire, écrire, compter, sont déjà en difficulté au CP, à 6 ans. Or, l’apprentissage de la lecture qui se fait à ce moment-là nécessite des bases qui s’acquièrent bien avant, et une bonne pratique du langage. A 2 ans, l’enfant communique avec 20 mots. A 6 ans, le chiffre monte à 2 500. **L’immersion en maternelle dans ces premières années de la scolarité est donc un enjeu fondamental.**

Et l’assiduité est essentielle. Pour les pouvoirs publics, *«la fabrique du langage se fait dès ces années-là »*, et pour le moment, *« les inégalités sont criantes »*. **Voilà pourquoi l’instruction scolaire devient obligatoire dès 3 ans**. Les études montrent que la maternelle profite aux enfants qui la fréquentent régulièrement dès 3 ans. Et ceux qui en retirent le plus grand bénéfice sont ceux venant des milieux les plus modestes.

**Abaisser à 3 ans l’âge obligatoire de l’entrée à l’école**, c’est aussi reconnaître l’importance des premières années de l’enfant pour les apprentissages.